

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 139-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.402

Déposée le: 14.06.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gerber (Reconvilier, PEV) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Les principes de la formation duale comme modèle d'intégration

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'utiliser les principes de la formation duale comme modèle d'intégration pour les migrants faisant l'objet de mesures d'intégration ;
2. de mettre rapidement en place un projet pilote.

Développement :

La formation duale comme nous la connaissons en Suisse est un modèle à succès qui contribue largement au succès économique de notre canton et de notre pays. Ce type de formation est d'ailleurs envié par de nombreux pays ou acteurs étrangers.

La formation duale doit son succès à un subtil équilibre entre les intérêts de l'apprenant et les intérêts du formateur. L'apprenant est prêt à travailler avec un très petit salaire en contrepartie duquel le formateur lui apprend son métier. Le formateur est prêt à prendre du temps pour former

un apprenant ; en contrepartie, il bénéficie de son travail à bas tarif et peut assurer la relève de son personnel.

Le travail au sein des entreprises est complété par les cours en école.

Le motionnaire est convaincu que nous pourrions nous inspirer des principes de ce modèle dans l'intégration.

Si l'économie privée pouvait engager pour une durée déterminée des migrants faisant l'objet de mesures d'intégration à des conditions particulièrement avantageuses, ceux-ci pourraient être occupés, formés et intégrés avec les avantages suivants :

1. l'économie participe à l'effort d'intégration des migrants ;
2. les migrants se rendent utiles à notre société ;
3. l'économie peut disposer de forces de travail avantageuses, particulièrement dans les branches engageant de la main d'œuvre étrangère faiblement qualifiée ;
4. ce qui est appris à l'école est mis en œuvre dans la pratique et porte ses fruits.

Le canton a des obligations quant à l'intégration des migrants. D'autre part un grand nombre de migrants souffrent du manque d'occupation. Or l'occupation et le travail sont des vecteurs essentiels à l'intégration.

Les possibilités actuelles d'occupation sont cependant très limitées et les chances de décrocher un emploi ordinaire souvent extrêmement faibles, ainsi ces personnes sont à charge de l'Etat pendant une longue période.

Le motionnaire est convaincu qu'il y a lieu de trouver de nouvelles voies d'intégration et particulièrement en collaboration avec l'économie privée. Les principes de la formation duale pourraient servir de base à un modèle d'intégration.

Destinataire

- Grand Conseil